



INFO ASSO'S



Maison des Associations
12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT
Tél. : 05.49.09.06.09
www.niort-associations.fr

N° 54

MARS 2021

■ EDITO

Ce premier Info Asso's de l'année 2021 espère vous trouver tous en bonne santé. Cette COVID nous a bousculés dans nos actions associatives tout au long de l'année 2020 et continue d'occasionner des difficultés pour ce début d'année 2021 avec ces règles sanitaires nécessaires afin de limiter la propagation de ce virus.

Mais il est nécessaire de maintenir tous les liens sociaux qui sont la force de nos activités communes de solidarité, de diversité, sportives et culturelles.

Oui cela est compliqué mais nous devons en tant que responsables et bénévoles rester positifs et continuer à faire des projets.

Profitons de cet instant pour bien conforter nos valeurs associatives et nos projets en conformité avec les objectifs premiers de nos associations.

Profitons de cet instant pour nous former responsables et bénévoles afin d'être disponible et d'anticiper cette reprise d'activité qui sera différente de ce que nous

avons connu.

Echangeons avec d'autres structures associatives car nous avons tous des contraintes différentes mais des objectifs globaux similaires qui sont l'échange, le partage, l'épanouissement personnel ou collectif par le lien social créé par toutes nos actions.

Continuons à contribuer au développement économique et social de notre cité.

"Le collectif de formation des bénévoles 79" dévoué et professionnel mis en place depuis de très nombreuses années existe et ne demande qu'à être sollicité pour vous proposer des formations adaptées à vos préoccupations. Niort-Associations prépare son assemblée générale que nous souhaitons réaliser en présentielle afin de continuer toujours à vous tenir informés de nos actions et du travail réalisé par l'équipe de la maison des associations, un grand merci à l'ensemble de l'équipe qui œuvre dans l'ombre pour vous aider dans vos démarches administratives

et/ou techniques.

Merci au conseil d'administration de Niort-Associations qui continue son engagement associatif pour faire vivre cette belle maison qui est Niort-Associations.

La Ville de Niort continue son engagement en faveur de la vie associative, et est toujours à notre écoute pour nous accompagner dans nos projets ou nos difficultés.

Il est important de toujours respecter ces valeurs que sont la tolérance de l'idée, le respect de l'individu ainsi que le collectif (ensemble nous irons plus loin), les forces premières de notre structure associative.

Prenez bien soin de vous pour continuer de partager nos valeurs.

Amitiés associatives

Philippe Besson
Président

■ Quelques rappels

↳ Plus que quelques jours pour faire votre demande FDVA-2 2021

L'État contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) "Fonctionnement, projets innovants ou structurants".

Le gouvernement accorde une attention particulière au maintien et au développement de la vie associative dans tous les territoires de la République, ruraux comme urbains. Il reconnaît ainsi le rôle majeur des acteurs associatifs dans la conduite des politiques publiques au plus près des citoyens.

La loi de finances pour 2021 abonde de 5 millions d'euros le montant du FDVA pour le porter à 30 millions d'euros au titre de la campagne annuelle 2021.

En 2020, le collège départemental a retenu 87 actions pour un montant total de 180 506 euros. Conformément aux priorités retenues pour cet appel à projets, 79 % des associations subventionnées étaient faiblement employeuses (entre 0 et 3 salariés).

Comme les années précédentes, ce financement se décline au plus près des territoires en deux axes :

- le financement global de l'activité d'une association sous la forme de **subvention de fonctionnement** ;
- le financement d'actions de développement de nouveaux services à la population sous la forme de subvention sur **projets dits innovants ou structurants**.

Le dépôt des demandes de financement est ouvert du mardi 2 février au 9 mars 2021.

Le dépôt des demandes de subvention s'effectue sur la plateforme numérique "Le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Le détail des modalités de dépôt ainsi que les précisions relatives à l'éligibilité des associations et des demandes sont précisés dans la **note d'orientation** que vous trouverez en pièce-jointe de ce mail.

Sont également joints le **guide d'utilisation** de la plateforme « Compte Asso » en direction des associations, ainsi que l'**annexe 2** de la [circulaire n°6166/SG du 6 mai 2020](#).

INFORMATION COVID-19

À l'attention des structures ayant bénéficié d'une subvention pour l'année 2020.

Les structures n'ayant pas engagé leurs crédits relatifs au développement de "projets structurants ou innovants" sur l'année 2020 pourront bénéficier d'un report de crédit sur l'année 2021 **OU** d'une transformation en subvention de fonctionnement.

Les structures concernées devront joindre **IMPÉRATIVEMENT** à leur demande l'**annexe 2** de la [circulaire n°6166/SG du 6 mai 2020](#).

↳ Maison des Associations

L'équipe de Niort-Associations reste à votre écoute au 05.49.09.06.09 du lundi au vendredi de **8h45 à 12h15** et de **13h45 à 17h30**. **Vous pouvez également accéder à vos bureaux pendant ces horaires-là.**

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce message à tous vos bénévoles et salariés.

Nous vous rappelons que les rendez-vous professionnels sont autorisés mais que malheureusement les réunions associatives restent interdites.